

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juin 2024

Madame Sylvie Bergeron  
PDG de Connexion-U  
[sylviebergeron@connexion-u.org](mailto:sylviebergeron@connexion-u.org)

**Objet : RÉPONSE – Suivi de l'enquête initiée par la Commission d'accès à l'information à propos des plaintes déposées à l'encontre du Mouvement Desjardins**

---

Madame,

Je vous remercie de la préoccupation que vous démontrez envers le respect par les organisations de leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels.

En réponse à votre demande de suivi concernant l'avancement du dossier mentionné en rubrique, je vous informe que le dossier est toujours en traitement. Sachez aussi qu'à la suite de la réception d'une plainte, la section de Surveillance analyse les éléments soumis et détermine l'intervention appropriée dans les circonstances. Puisqu'elle n'exerce pas de fonctions juridictionnelles, la section de Surveillance ne rend pas de verdict.

La personne qui fait un signalement à la Commission n'est pas avisée de toutes les étapes du déroulement d'une intervention. Le personnel de la Commission communique avec la personne qui fait un signalement seulement si des renseignements supplémentaires sont nécessaires. Ainsi, puisque l'enquête est toujours en cours, vous comprendrez qu'il ne nous est pas possible de communiquer des renseignements additionnels à son sujet.

Pour plus d'information sur les pouvoirs de surveillance de la Commission, je vous invite à consulter la section : [Pouvoirs de surveillance de la Commission \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca).

Concernant l'identité numérique, la Commission a émis en 2022 une [déclaration conjointe](#) avec ses homologues du Canada sur ce point. La Commission a aussi abordé le sujet dans son [mémoire](#) déposé dans le cadre des consultations entourant le projet de loi 38.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La présidente par intérim,

  
M<sup>e</sup> Rady Khuong